

La Commission ad hoc, chargée de rapporter sur le préavis n° 23/2013 Crédit d'étude regroupement scolaire Bourg-en-Lavaux, s'est réunie à plusieurs reprises mais pas dans des conditions optimales compte tenu des délais extrêmement courts entre l'annonce du préavis, sa réception et les absences dues aux vacances scolaires.

Une première réunion a eu lieu entre le Municipal Yves Kazemi et la présidente de la commission, Lucie de Palma, le 11 octobre 2013.

Deux autres séances ont ensuite eu lieu avec la commission au complet les 21 et 23 octobre 2013. Divers contacts téléphoniques ont aussi eu lieu avec le boursier communal et divers membres de la CoFin.

Corrections dans le texte du préavis 23/2013

p.2 - 1er § - ligne 4

Elèves du secondaire (7-9 HarmoS) il s'agit des 9-11 HarmoS

p.2 - 3ème § - ligne 1-2

Nombre d'élèves variant de 370 à 400 (et non 470)

p2. - 4ème § - ligne 5

Les élèves de 7ème et 8ème primaire font partie de l'accueil parascolaire au sens de la Loi sur l'accueil de jour. Ils ne sont en revanche pas accueillis dans le cadre des structures actuelles.

p.5 – chapitre 3.2 – aménagement extérieurs

- Surface extérieure (1500 m² x 250 ~~200~~.- CHF/m²) 375'000.-

Préambule

Il convient de rappeler que l'objet de ce préavis est **l'octroi d'un crédit d'étude** et qu'il ne porte **PAS**:

- sur la réorganisation scolaire de Bourg-en-Lavaux qui est décidée et qui est suivie d'une part par une commission municipale consultative, d'autre part par l'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL), constituée lors de notre conseil de juin dernier
- sur la pertinence et nécessité d'organiser l'accueil de jour parascolaire qui est une obligation dictée par le canton depuis la votation sur l'accueil de jour et celle sur la LEO
- sur la future organisation et localisation des locaux de la voirie
- sur les choix architecturaux et/ou urbanistiques liés aux travaux futurs entrepris sur les 2 sites
- sur la réaffectation de nos petits collèges.

Le crédit d'étude du préavis soumis porte sur l'évaluation des travaux à effectuer dans les 2 collèges pour les adapter aux besoins engendrés par la réorganisation scolaire et aux exigences induites par la mise en place de l'accueil parascolaire en conformité avec les lois cantonales. Le crédit demandé par le préavis porte également sur l'organisation de deux concours d'architecture pour la réalisation des travaux prévus.

Actualité du préavis présenté

2 éléments complémentaires ont amené la Municipalité à présenter le préavis maintenant:

- **la démolition fin 2014 de l'UAPE de la Capite** dans le cadre des travaux pour le PPA Hôpital de Lavaux qui diminuera la capacité d'accueil de 30 places. Des travaux entrepris rapidement pour la future UAPE des Ruvines permettraient d'éviter une relocalisation provisoire coûteuse des 30 places démolies.
- dès 2014 également, **une partie des élèves scolarisés habituellement à Pully resteront désormais sur la commune** dans le cadre de la réorganisation scolaire suite à la LEO. Cela entraînera un manco de classes pour accueillir les élèves. Afin à nouveau d'éviter des solutions provisoires coûteuses, la Municipalité souhaite ouvrir d'ici la rentrée 2015 3 salles de classes supplémentaires sur le site des Ruvines.

La commission estime également que compte tenu de ces éléments, le dépôt du préavis aujourd'hui est pertinent, surtout dans l'optique d'éviter autant que possible d'investir dans des structures temporaires pour l'accueil des enfants et pour l'école.

Eclaircissements et précisions résultant de nos séances

En ce qui concerne l'**accueil parascolaire**, à terme il y aura 120 places disponibles mais cela ne veut pas dire qu'il y aura $120-96=24$ places supplémentaires. On prévoit à l'avance la place nécessaire à l'horizon 2030 mais pas son occupation.

Le Conseil a la compétence de décider du nombre de places, c'est-à-dire du budget qu'il entend attribuer à l'accueil parascolaire. Si on voulait "ouvrir" ces 24 places, il faudrait solliciter un crédit supplémentaire dans le compte ARAJEL et le soumettre au Conseil.

Le rythme d'ouverture des places est de la compétence du Conseil sur proposition de la Municipalité. Il s'agit d'éviter de reproduire ce qui s'est passé avec l'ouverture des places en urgence au Foyer des Ruvines.

La **votation Weber** ne devrait en principe pas avoir d'impact sur ce préavis. Si l'initiative passe, il semblerait que le moratoire de construction de 5 ans ne s'appliquerait pas à des extensions/rénovations de bâti existant mais uniquement à des constructions nouvelles sur du terrain non-bâti précédemment.

La Municipalité n'a pas pu nous donner plus de précisions.

En ce qui concerne les **petits collèges existants**, la Municipalité nous a informé comme suit:

VANEL: projet de réaffecter le bâtiment à du logement à loyer contrôlé. Le bâtiment resterait propriété de la commune ou pas.

EPESSSES: le bâtiment pourrait devenir un hôtel ou des appartements. Le bâtiment est classé aux monuments historiques mais il pourrait tout de même être démoli si jamais.

ARAN: les anciens locaux de la commune de Villette sont maintenant occupés par le service PPLS de Lavaux (psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires). Ils se sont déplacés du collège des Monts vers Aran (le collège des Monts est maintenant entièrement occupé par Vogel Vins).

Incertitudes et précipitation

Un nombre important d'incertitudes existent encore dans le préavis concernant plusieurs éléments décisifs:

- le préavis est trop vague sur la liste des travaux à financer
- l'étendue des travaux à réaliser est très vaste et ne permet pas un chiffrage précis avant d'avoir entrepris une série d'études préalables
- il n'y a pas d'éléments précis quant au périmètre d'intervention des architectes
- le budget ne pouvant pas être chiffré avec précision, les modalités d'attribution des travaux dans le cadre des obligations liées aux marchés publics ne peuvent pas encore être définies.

Il n'y a donc pas d'urgence à voter un préavis portant sur l'entier du processus jusqu'au permis de construire. Il est tout à fait possible de procéder par étapes, sans coûts supplémentaires.

En conséquence et suite aux discussions avec le Municipal Kazemi, la Commission a décidé de demander à ce que l'étendue du préavis soit modifiée comme suit:

Proposition de la Commission

La Commission propose **un amendement afin de transformer la demande de crédit d'étude globale jusqu'à l'obtention du permis de construire en une demande de crédit d'étude préalable jusqu'à la mise au concours des projets uniquement.**

Il ne s'agit pas de réduire les projets de travaux mais simplement de pouvoir progresser par étapes et d'avoir des éléments plus précis pour organiser les 2 concours d'architecture.

La réalisation des études préalables serait coordonnée de manière à fournir les informations nécessaires à la réalisation des surfaces d'accueil scolaire et parascolaire manquantes dans les meilleures délais, mais au plus tard à la rentrée scolaire 2015.

Sur la base des études préalables, un préavis complémentaire sera ensuite soumis au Conseil afin de financer pour chaque futur objet:

- un **crédit d'étude ou de concours jusqu'à mise à l'enquête** (choix BAMO - concours - choix du lauréat - projet définitif - permis de construire - appel d'offres)
- un **crédit d'ouvrage** (coût de construction sur la base de soumissions rentrées).

Cette manière de procéder a l'avantage de:

- mieux définir le périmètre d'intervention pour les travaux de construction/transformation/rénovation des 2 collèges. En ce qui concerne les Ruvines et ses récurrents problèmes d'isolation, une réflexion approfondie pourra être faite sur la pertinence de rénover plutôt que de reconstruire afin d'éviter de faire un emplâtre sur une jambe de bois.
- analyser attentivement toutes les questions liées à la circulation et au parage de véhicules aux abords des collèges
- avoir une vue plus claire sur les futurs emplacements des locaux de voirie
- choisir le type de concours d'architecture le mieux adapté aux projets y compris d'analyser la possibilité de réaliser les projets en interne, sans concours
- préciser les budgets de construction à engager
- savoir comment les lots de travaux seront répartis et comment la procédure d'appel d'offre pour marchés publics doit être appliquée.

En collaboration avec le Municipal Kazemi, un nouveau budget pour ce crédit d'étude préalable a été établi comme suit:

Crédit d'étude préalable	Montants par site
• Relevés de géomètre	5'000.-
• Études géotechniques préalables	5'000.-
• Préparation des plans et données sous format DAO (documents de base)	5'000.-
• Etude d'organisation pour les transports scolaires	10'000.-
• Etude trafic et circulation aux abords des collèges	10'000.-
• Etudes spéciales (déplacement voirie Genevrey / salle de gym Ruvines)	5'000.-
• Expertise thermique des bâtiments	5'000.-
• Expertise statique des structures (transformations et rénovations)	5'000.-
• Concept général d'organisation et implantation urbanistique	15'000.-
• Programme des nouvelles constructions	15'000.-
• Programme des transformations	15'000.-
• Programme des rénovations	10'000.-
• Définition des procédures de marché public et de concours	15'000.-
• Suivi et coordination des études	5'000.-
Sous total HT	125'000.-
<i>TVA 8%</i>	<i>10'000.-</i>
Total TTC par site	135'000.-

Délais

Echéances à court terme (programme indicatif)

A court terme, il faut trouver des solutions pour palier à la démolition de l'UAPE de la Capite et pour maintenir à la rentrée 2015-2016 les élèves secondaires à Bourg-en-Lavaux (et non plus à Pully).

• Préavis 23/2014 au conseil communal	octobre 2013
• Lancement des études préliminaires (échéances à court terme)	novembre 2013
• Résultats des études préliminaires (échéances à court terme)	janvier 2014
• Stratégie et solutions pour les échéances à court terme	février-mars 2014
• Programme et travaux (projets à court terme)	mars-avril 2014
• Plans et soumission (projets à court terme)	avril-mai 2014
• Demande d'un crédit de construction au CC (projets à court terme)	mai-juin 2014
• Mise à l'enquête (projets à court terme)	juin-août 2014
• Début des travaux (projets à court terme)	2 ^{ème} semestre 2014
• Mise à disposition UAPE	1 ^{er} semestre 2015
• Mise à disposition classes supplémentaires	Rentrée 2015

Echéances à moyen terme (programme indicatif)

Le regroupement des élèves primaires de Bourg-en-Lavaux dans les collèges du Genevrey (Grandvaux) et des Ruvines (Cully) est lié à la scolarisation des élèves secondaires de notre commune dans le futur collège des Verney à Puidoux, soit à la rentrée 2016 au plus tôt.

• Préavis 23/2014 au conseil communal	octobre 2013
• Lancement des études préliminaires (échéances à moyen terme)	fin 2013
• Résultats des études préliminaires (échéances à moyen terme)	1 ^{er} trimestre 2014
• Stratégie, démarches et procédure pour les échéances à moyen terme	1 ^{er} trimestre 2014
• Demande de crédit(s) de concours (projets à moyen terme)	2 ^{ème} trimestre 2014
• Choix du/des BAMO	2 ^{ème} trimestre 2014
• Procédure(s) concours	2 ^{ème} trimestre 2014
• Choix du/des lauréat(s)	3 ^{ème} trimestre 2014
• Mandat d'architecte (projet-devis-permis construire-appel offres)	4 ^{ème} trimestre 2014
• Demande de crédit(s) d'ouvrage sur soumission rentrée	1 ^{er} trimestre 2015
• Début des travaux	2 ^{ème} trimestre 2015
• Fin des travaux V1 Rapide - système modulaire ou autres (6-10 mois)	Rentrée 2016
• Fin des travaux V2 Standard (14 - 20 mois)	Rentrée 2017

Comme mentionné, les échéances stratégiques constituent un fil rouge qui permettrait à la commune d'organiser la phase transitoire 2014-2016 dans les meilleures conditions. Si ces échéances ne pouvaient être tenues, il va de soi que des solutions temporaires devraient être trouvées tant pour la réallocation des 30 places d'accueil de la Capite que pour les 3 salles de classe manquantes en 2015, soit dans d'autres locaux (Epesses par ex.) ou dans des portakabines (sur le site de l'hôpital pour l'accueil parascolaire ou aux Ruvines pour les classes manquantes).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'amender les conclusions du préavis 23/2013 de la manière suivante :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 23/2013 de la Municipalité du 7 octobre 2013

Où le rapport de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site du Genevrey à Grandvaux ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site des Ruvines à Cully ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)
4. d'amortir l'investissement sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 18'000.- par année, (chapitre 420) le 1er au budget 2014.

Pour la Commission ad hoc :

1er membre	Lucie de Palma	Membre	Jean-Luc Denisart
Membre	David Gay	Membre	Pierre-Alain Grandchamp
Membre	Patrick Riesen		

Rapport de la commission des finances sur le préavis no 23/2013 – Crédit d'étude pour le regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires de Bourg-en-Lavaux sur les sites du Genevrey à Grandvaux et des Ruvines à Cully

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 14 octobre 2013 à la Maison Jaune à Cully pour l'étude du préavis cité en marge. Elle remercie Monsieur Yves Kazemi, municipal, pour les compléments d'informations qui nous ont été fournis lors de cette séance.

1. Préambule

La Municipalité demande, par le biais de ce préavis, de pouvoir étudier tous les aspects d'un regroupement des infrastructures scolaires primaires (1-8 HarmoS) et parascolaires sur deux sites, le Genevrey à Grandvaux et les Ruvines à Cully. Il s'agit également de traiter la problématique de la transformation et de la rénovation de ces deux bâtiments.

2. Etapes et coût des études

La Municipalité, par le biais de cette demande, veut gérer de manière intéressante la période transitoire jusqu'à l'inauguration du futur nouveau collège secondaire dont la construction se fera à Puidoux. Elle veut également anticiper le démarrage du projet de construction de l'hôpital à Cully qui aura comme conséquence directe la destruction de l'UAPE de la Capite et le retour sur la commune de nos élèves scolarisés actuellement à Pully.

Le projet proposé suggère la réalisation de surfaces nouvelles modulables permettant ainsi une utilisation variée durant ce laps de temps (classe – UAPE) évitant si possible l'achat ou la location de structures provisoires de type portakabin.

Le coût par site pour ces études se monte à CHF 650'000 et va jusqu'à l'obtention du permis de construire.

La Municipalité, suite à des discussions préalables avec certains membres des commissions chargées d'étudier ce préavis et au vue des questions posées, a d'entente avec elles proposer de le modifier en l'amendant de la manière suivante :

- La démarche portera sur une étude préalable pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur les sites du Genevrey à Grandvaux et des Ruvines à Cully
- Le coût de ces études (par exemple études géotechniques préalables, étude trafic et circulation, expertise thermique des bâtiments) sera de CHF 135'000 par site. Ce montant est estimatif

Le processus autorisé s'arrête donc avant la mise sur pied des concours d'architecture.

Rapport de la commission des finances sur le préavis no 23/2013 – Crédit d'étude pour le regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires de Bourg-en-Lavaux sur les sites du Genevrey à Grandvaux et des Ruvines à Cully

Cette démarche permettra de répondre à trois questions essentielles avant de débuter tous travaux :

- L'état du bâtiment des Ruvines à Cully
- Le déplacement de la voirie sise dans celui du Genevrey à Grandvaux
- Le concept de circulation autour de ces deux bâtiments

Du fait de ce nouveau préavis, celui accepté en 2010 par le conseil communal de Grandvaux dans le but d'étudier la mise en place de l'UAPE du Genevrey devient caduc. Le montant accepté était de CHF 90'000 et son utilisation actuelle est à hauteur de CHF 30'000 y compris la somme de CHF 20'000 pour les frais de l'étude réalisée en octobre 2013 par le bureau d'architecte Cardinaux à Grandvaux.

3. Financement et amortissement

Dans le plan des investissements 2011-2016 joint au budget 2013 et voté en décembre 2012, figure une somme totale de CHF 3'500'000 pour une période allant de 2013 à 2015 sous l'intitulé école primaire, classes, réfectoire et parascolaire.

L'amortissement proposé de 30 ans n'est pas adéquat. La COFIN propose d'amender ce préavis en réduisant la durée de 30 ans à 15 ans vu l'objet et les montants concernés.

Notre conseil a d'ores et déjà accepté, depuis le début de la législature, des investissements pour un montant total de CHF 3'782'887. Si les préavis 22/2013 et 23/2013 sont acceptés, le montant total des investissements sera alors de CHF 5'132'887.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil Communal de Bourg-en-Lavaux de prendre les décisions amendées suivantes sur ce préavis:

- 1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.-- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site du Genevrey à Grandvaux ;**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.-- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site des Ruvines à Cully;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**

Rapport de la commission des finances sur le préavis no 23/2013 – Crédit d'étude pour le regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires de Bourg-en-Lavaux sur les sites du Genevrey à Grandvaux et des Ruvines à Cully

4. d'amortir l'investissement sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 18'000.-- par année, (chapitre 420) le 1^{er} au budget 2014:

Bourg-en-Lavaux, le 25 octobre 2013

Raymond Bech

Yves Delaloye
rapporteur

Bernard Rufi

Sabine Demont Cuénoud

Jean Micol